



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION  
n° 2023 - 07 - 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"  
Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphany JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphany JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

**Autorisation d'engagement des dépenses  
d'investissement préalablement au vote  
du budget 2024**

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

A l'issue de l'exercice 2023, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits permettant de payer les factures arrivant avant le vote du budget primitif 2024 : les Restes à Réaliser.

A l'inverse, il se peut qu'il soit nécessaire d'engager et mandater avant le vote du budget primitif, certaines dépenses d'investissement non prévues dans les Restes à Réaliser.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

⇒ **Budget Principal :**

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
OP 102 - Nouvelle gendarmerie	20 000,00 €	5 000,00 €
OP 105 - Poteaux incendie	40 000,00 €	10 000,00 €
OP 106 - Eglise St Nicolas Brem sur Mer	60 000,00 €	15 000,00 €
OP 108 - SCOT	291 000,00 €	72 750,00 €
OP 111 - Siège administratif	2 804 723,73 €	701 180,93 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	230 550,00 €	57 637,50 €
OP 200 - Moulin des Gourmands	528 000,00 €	132 000,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	3 597 954,00 €	899 488,50 €
OP206 - Sentiers Cyclables Littoral	1 600 000,00 €	400 000,00 €
OP 209 - Ouvrages d'art	95 605,00 €	23 901,25 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	1 192 648,00 €	298 162,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 300,00 €	325,00 €
OP 303 - Complexe aquatique et culturel	224 135,12 €	56 033,78 €
OP 402 - Stand de tir	2 000,00 €	500,00 €
OP 403 - salle de Judo	27 000,00 €	6 750,00 €
OP 405 - Equipements annexes au Lycée	311 752,44 €	77 938,11 €
OP 501 - Multi accueil multi sites	69 055,00 €	17 263,75 €
OP 504 - Centre de loisirs COËX	10 000,00 €	2 500,00 €
OP 703 - Cordon dunaire	676 100,00 €	169 025,00 €
OP 710 - Barrage du Gué Gorand	17 000,00 €	4 250,00 €
OP 711 - Défense contre la mer - Travaux d'urgence	280 000,00 €	70 000,00 €
OP 713 - Dignes ISC (Intéressant la Sécurité Civile)	10 500,00 €	2 625,00 €

OP 720 - Eaux Pluviales	3 000 000,00 €	750 000,00 €
OP 809 - GOLF	8 000,00 €	2 000,00 €
OP 811 - Pole social	30 400,00 €	7 600,00 €
<b>Chapitre 4541 - Tx effectués d'office pour compte de tiers</b>	<b>780 000,00 €</b>	<b>195 000,00 €</b>
↳ 45411 - Cordon dunaire	500 000,00 €	125 000,00 €
↳ 45414 - enrochement	280 000,00 €	70 000,00 €
<b>Chapitre 4581 - Opération sous mandat</b>	<b>135 000,00 €</b>	<b>33 750,00 €</b>
↳ 458110 - POSTE DE SECOURS BRETIGNOLLES	110 000,00 €	27 500,00 €
↳ 45814 - POSTE DE SECOURS ST GILLES	25 000,00 €	6 250,00 €
<b>Chapitre 4581 - Opération sous mandat</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>275,00 €</b>
↳ 45821 - cordon dunaire	1 100,00 €	275,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 043 823,29 €</b>	<b>4 010 955,82 €</b>

⇒ Budget Annexe Pépinière d'entreprises :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	1 600,00 €	400,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 358 000,00 €	339 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 359 600,00 €</b>	<b>339 900,00 €</b>

⇒ Budget Annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIÈRE :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

⇒ Budget Annexe REOMI :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	3 600,00 €	900,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	2 371 000,00 €	592 750,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 001 500,00 €	750 375,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 376 100,00 €</b>	<b>1 344 025,00 €</b>

⇒ **Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :**

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 041 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section	300 000,00 €	75 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	810 000,00 €	202 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	11 540,56 €	2 885,14 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	9 552 565,40 €	2 388 141,35 €
Opération 100 – Station d'épuration GIVRAND	8 898 451,86 €	2 224 612,97 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 572 557,82 €</b>	<b>4 893 139,46 €</b>

⇒ **Budget Annexe PORTS :**

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Opération 100 - port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie	510 000,05 €	127 500,01 €
Opération 101 - port de plaisance de Brétignolles Sur Mer	2 166 804,11 €	541 701,03 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 676 804,16 €</b>	<b>669 201,04 €</b>

Le Conseil Communautaire,  
 Dûment convoqué,  
 Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu les crédits inscrits au Budget 2023 en section d'Investissement,  
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, telles que présentées au rapport ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle TESSIER

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site [www.payssaintjilles.fr](http://www.payssaintjilles.fr) le : 19 DEC. 2023

Givrand, le 18 décembre 2023

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*